MINISTÈRE
DU TRAVAIL
Liberté
Égalité
Fraternité

TRIHOM

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné **Delphine PERRONCEL,** représentant légal du dispensateur de formation **TRIHOM**, organisme déclaré sous le numéro d'activité 24 37 012 73 37 auprès du Préfet de TOURS, atteste que :

Monsieur RAMEAREZ Manuel - Né(e) le : 03/03/1979
salarié (e) de l'entreprise **LIP NUCLEAIRE - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - ITN**

a suivi l'action de formation **: SECURITE ELECTRIQUE EN PRESENTIEL B0/H0/H0V EXECUTANT**
Formation éligible au Passeport Prévention :
dans le cadre de la formation professionnelle continue relevant de l'article L6313-1 du Code du Travail :

Nature de l'action concourant au développement des compétences :	☒ Action de formation ☐ Bilan de compétences ☐ Action de VAE ☐ Action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 02/11/2026 au 02/11/2026 / N° de session : S2645VC pour une durée totale prévue de 7:00 heures

Dates	Durées de Présence
02/11/2026	7:00

Rappel des objectifs A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :	Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors d'opérations Énoncer les effets du courant sur le corps humain Citer les noms et les limites des domaines de tension et identifier les matériels relevant des ouvrages ou des installations Citer les zones d'environnement et donner leurs limites Décrire les principes d'une habilitation électrique Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations Mettre en œuvre le matériel et l'outillage approprié et identifier les risques liés à sa manipulation Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électrique Évaluer le risque électrique et mettre en œuvre les mesures de prévention Nommer les acteurs concernés par les travaux Identifier les limites de l'habilitation « 0 » et évaluer les risques Respecter la zone de travail et appliquer les prescriptions
Résultat de l'évaluation des acquis	Avis du formateur : Objectifs atteints - Oui

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : SAINT VALERY EN CAUX,
Le : 02/11/2026

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation

